

La réforme



OPTIQUE • AUDIO • DENTAIRE



LE DENTAIRE

La réforme 100% Santé permet un remboursement intégral de certaines prestations en optique, audiologie et dentaire.

Objectif : mieux rembourser certaines prestations dentaires et améliorer l'accès aux soins préventifs.

Mise en place progressive jusqu'en 2022

Mesure principale : création de 3 paniers de prestations



PANIER 100% SANTÉ (nouveau)

Sélection
de prothèses dentaires

Matériau variable
en fonction de la position
de la dent et de l'esthétisme
(dent visible ou non – cf. schéma ci-après)

100% remboursées par
l'Assurance Maladie et votre
complémentaire santé
à partir de 2020



PANIER MAÎTRISÉ (nouveau)

Matériaux
de gamme supérieure en
fonction de la position
de la dent

Prix de vente plafonnés

Pas d'obligation de
remboursement intégral par les
complémentaires santé

Votre reste à charge dépend du
niveau de garantie de votre
complémentaire santé



PANIER LIBRE (équivalent de vos garanties actuelles)

Matériaux
les plus sophistiqués

Prix librement fixés par les
professionnels de santé

Pas d'obligation de
remboursement intégral par les
complémentaires santé

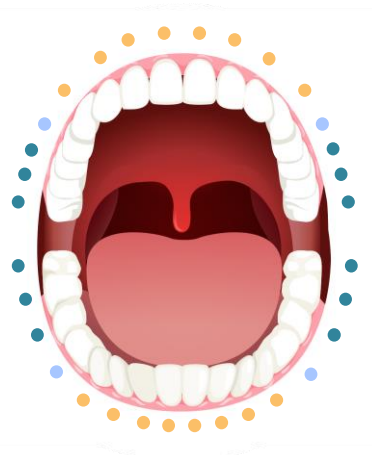
Votre reste à charge dépend du
niveau de garantie de votre
complémentaire santé



3 paniers pour les prothèses dentaires

Exemple pour une couronne
La prise en charge d'une couronne par panier dépend :

- de la localisation de la dent
- du type de prothèse
- des matériaux utilisés



Dent du sourire ●
2^e prémolaire ●
Molaires ●

	Dent du sourire	2 ^e prémolaire	Molaire
Métallique →	100% Santé	100% Santé	100% Santé
Céramique en zirconie →	100% Santé	100% Santé	Tarifs maîtrisés
Céramique hors zirconie →	100% Santé	Tarifs maîtrisés	Tarifs maîtrisés
Céramo-métallique →	Libre	Libre	Libre
Céramo-céramique →	Libre	Libre	Libre
Sur implant →	Libre	Libre	Libre

Pour connaître votre niveau de garantie et votre remboursement, consultez votre tableau de garanties sur votre espace client en ligne et votre appli Henner+.

Exemples de remboursement

Ces exemples illustrent le remboursement par l'Assurance Maladie et Henner selon les 3 paniers de la réforme pour :

Une couronne définitive

- Le panier 100% Santé
- Les paniers à tarifs maîtrisés et libre, avec une garantie de 250% BR

La base de remboursement est de 120 €, remboursés à 70% par l'Assurance Maladie
Pour le panier libre : à partir de 2022

Une couronne transitoire

- Le panier 100% Santé
- Les paniers à tarifs maîtrisés et libre, avec une garantie de 250% BR

La base de remboursement est de 10 €, remboursés à 70% par l'Assurance Maladie

Les garanties sont exprimées en complément de la Sécurité sociale.

COURONNE DÉFINITIVE – Pour une 2^e prémolaire ●

Garantie	Dépense	Remboursement de l'Assurance Maladie	Remboursement de votre complémentaire santé	Reste à charge
100% Santé	440 €	84 €	356 € <i>100% des frais réels dans la limite du prix limite de vente</i>	0 €
Tarifs maîtrisés	550 €	84 €	300 € <i>250% de la BR</i>	166 €
Libre	735 €	84 €	300 € <i>250% de la BR</i>	351 €

COURONNE TRANSITOIRE - Toutes les dents ● ● ●

Garantie	Dépense	Remboursement de l'Assurance Maladie	Remboursement de votre complémentaire santé	Reste à charge
100% Santé	60 €	7 €	53 € <i>100% des frais réels dans la limite du prix limite de vente</i>	0 €
Tarifs maîtrisés	60 €	7 €	25 € <i>250% de la BR</i>	28 €
Libre	80 €	7 €	25 € <i>250% de la BR</i>	48 €

Calendrier

2019

- Revalorisation de la base de remboursement de la Sécurité sociale pour les soins
- Ajout de couronnes transitoires
- Plafonnement du prix limite de vente des couronnes et des bridges

2020

- Votre panier 100 % Santé intégralement remboursé (couronnes et bridges)**
- Baisse des prix limite de vente

2021

- Baisse des prix limite de vente
- Ajout des prothèses amovibles dans le panier 100% Santé et des bridges et inlay-onlay dans le panier maîtrisé

2022

- Baisse des prix limite de vente
- Ajout de prothèses dans le panier maîtrisé
- Revalorisation de la base de remboursement de la Sécurité sociale des couronnes en panier libre

Revalorisation de la base de remboursement de la Sécurité sociale

	Jusqu'au 31 mars 2019	A partir du 1 ^{er} avril 2019	A partir du 1 ^{er} janvier 2020
Inlay / Onlay	19,28 € → 40,97 €	100 €	
Inlay Core	122,55 € → 144,06 €	90 €	
Soins de restauration	10 € → 90 €	23 € → 110 €*	
Prothèse métallique et céramo-métallique	107,50 €	-	120 €**
Couronne transitoire	Non remboursé par la Sécurité sociale	10 €	

*progressif de 2019 à 2023

**en 2020 pour le panier 100% Santé et le panier maîtrisé et en 2022 pour le panier libre

100% Santé : qu'est-ce que cela change pour vous ?



Avant la réforme

Seul l'équivalent du panier libre était proposé par les professionnels de santé.



Avec la réforme

Votre dentiste devra vous proposer plusieurs alternatives.